



## Rapport du Président du 27 octobre 2023

octobre 23

La Roche-sur-Yon Agglomération



**Procédure de passation d'une  
concession du service public pour la  
gestion et l'exploitation de la  
Recyclerie Cœur Vendée**

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



ID : 085-200072882-20231120-2023D134-DE

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1.	Contexte de la procédure	4
1.2.	Principales caractéristiques du projet de contrat	5
1.2.1.	Périmètres d'exécution	5
1.2.2.	Obligations du futur concessionnaire	5
1.3.	Rappel des pièces demandées pour le dossier « offre »	5
1.4.	Critères et méthode de jugement des offres	6
<b>2.</b>	<b>Analyse de la conformité des offres</b>	<b>8</b>
<b>3.</b>	<b>ANALYSE Critère n° 1 - La performance des services proposés</b>	<b>10</b>
<b>4.</b>	<b>ANALYSE Critère n° 2 : L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat</b>	<b>18</b>
<b>5.</b>	<b>ANALYSE Critère n° 3 : La performance en matière d'insertion professionnelle</b>	<b>23</b>
<b>6.</b>	<b>SYNTHESE GENERALE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE</b>	<b>25</b>
6.1.1.	SYNTHESE CRITERE 1 – PERFORMANCE DES SERVICES PROPOSES	25
6.1.2.	SYNTHESE CRITERE 2 – ELEMENTS FINANCIERS	28
6.1.3.	SYNTHESE CRITERE 3 – INSERTION SOCIALE	29
6.1.4.	Appréciations par sous-critères	31
6.1.5.	Synthèse générale de l'offre	32
<b>7.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>33</b>

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Contexte de la procédure

La Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB), la Communauté de Communes du Pays des Achards (CCPA) et La Roche-sur-Yon agglomération (LRSYA) se sont constitués en groupement d'autorités concédantes (dénommé GAC Cœur Vendée), dont la Roche-sur-Yon Agglomération a été désigné en qualité de coordonnateur, dans le but de collaborer dans le cadre du futur contrat portant sur la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée.

Par délibérations en date des 14 avril 2023, 26 avril 2023 et 2 mai 2023, les organes délibérants respectifs de la CCVB, la CCPA et LRSYA, ont approuvé le principe de la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur de Vendée dans le cadre d'un contrat de concession de service public.

La **durée du contrat a été fixée à 5 ans** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (ou de la notification du contrat si ultérieure).

Un avis de concession a été publié au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) le 21 juin 2023 et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 22 juin 2023 permettant aux opérateurs économiques d'accéder aux documents de la consultation sur le profil d'acheteur de La Roche-sur-Yon Agglomération. La date limite de remise concomitante des candidatures et offres dans le cadre d'une procédure « ouverte » a été fixée au 21 août 2023 avant 12h30,

Une candidature a été réceptionnée dans le délai imparti :

- **Groupement ASSOCIATION ENVIE ERG/ ASSOCIATION Les chantiers du réemploi.**

La Commission de délégation de service public (CDSP) s'est réunie le 4 septembre 2023 afin d'examiner la recevabilité de la candidature du groupement susvisé dans les conditions prévues par l'article 6.1 du règlement de la consultation.

La Commission a estimé, au vu des renseignements fournis par le candidat en application de l'article 5.1.1 du règlement de la consultation, que celui-ci présentait des garanties professionnelles et financières suffisantes pour assurer la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée, était apte à assurer la continuité du service public et l'égalité de traitement des usagers devant le service public et respectait l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et remplissait les conditions requises en application des articles L. 3113- 2 et R. 3113-1 du Code de la commande publique pour participer à la présente consultation tendant à l'attribution d'une concession réservée.

La candidature du groupement ayant été admise, l'offre remise par ce dernier (offre initiale) a été ouverte le 4 septembre 2023. Cette offre a fait l'objet d'un pré-examen par les services de La Roche-sur-Yon Agglomération en collaboration avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage ESPELIA.

Réunie en séance le 13 septembre 2023, la CDSP a analysé et émis un avis sur ladite offre. Au vu de cet avis et conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales il a été décidé d'engager une négociation avec le candidat.

A l'issue de cette négociation, le candidat a remis une offre finale qui a fait l'objet d'une analyse au regard des critères prévus à l'article 7 du règlement de la consultation exposée dans le présent rapport.

## 1.2. Principales caractéristiques du projet de contrat

### 1.2.1. Périmètres d'exécution

Le contrat de concession a pour objet la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée. Le périmètre du service inclus les ouvrages et équipements affectés à la Recyclerie, à savoir un bâtiment industriel situé à La Roche-sur-Yon, 47 boulevard de l'Industrie, d'une superficie de 1 636m<sup>2</sup>, cadastré section CW n°4 pour une contenance totale de 10 883 m<sup>2</sup>. L'Annexe 1 au présent contrat reprend les plans de l'ouvrage.

Le rayonnement de la Recyclerie Cœur Vendée (origine des flux collectés, zone de chalandise, etc.) s'étend sur l'ensemble du territoire du groupement d'autorités concédantes.

### 1.2.2. Obligations du futur concessionnaire

Le concessionnaire sera chargé de la gestion du service et de ses installations. Les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire sont principalement les suivantes :

- L'exploitation de la Recyclerie et les animations associées ;
- La gestion administrative et financière du service ;
- Le maintien en parfait état de fonctionnement des biens concédés ;
- Un devoir général de conseil envers le Concédant, dans une optique d'amélioration continue des performances de l'équipement.

Le projet de contrat définit précisément les objectifs assignés au concessionnaire et les critères de performance correspondants, les informations que le concessionnaire tiendra à la disposition du Concédant, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont le Concédant pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service. Des pénalités viennent sanctionner le non-respect des obligations réglementaires ou contractuelles.

**Le concessionnaire sera rémunéré par les recettes marchandes issues de la vente d'objets de réemploi, celles liées à l'animation et la promotion du réemploi et de la consommation responsable sur le périmètre ainsi que par des financements extérieurs trouvés par le concessionnaire.**

## 1.3. Rappel des pièces demandées pour le dossier « offre »

En application de l'article 5.1.2 du règlement de la consultation, le dossier d'offre doit comporter les pièces suivantes :

- **Pièce 1** : Lettre de motivation du candidat
- **Pièce 2** : Note méthodologique exposant les activités déployées par le candidat en matière de réemploi, de politique commerciale, d'insertion et de prévention et sensibilisation à la consommation responsable. Cette note décrit également les moyens mis en œuvre en matière de ressources humaines et d'équipements déployés (biens de retour et biens propres, petit et gros entretien...) par le candidat, ainsi que la stratégie mise en place pour la maintenance des équipements ;
- **Pièce 3** : Le projet de contrat de concession de service public et ses annexes.
- **Pièce 4** : Le cas échéant, tous documents que le candidat jugera utile de produire pour compléter et/ou expliciter son offre.

## 1.4. Critères et méthode de jugement des offres

Conformément à l'article 7 du règlement de la consultation, les offres sont appréciées au regard des critères hiérarchisés dans l'ordre décroissant d'importance suivant :

- **Critère n° 1 : La performance des services proposés**, appréciée au regard des éléments suivants :
  - La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation) ;
  - Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes ;
  - La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants) ;
  - Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;
  - La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;
  - Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;
  - Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;
  - Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;
  - La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements.
  
- **Critère n° 2 : L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat**, apprécié au regard des éléments suivants :
  - La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel ;
  - Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant ;
  - Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés ;
  - Le niveau des autres recettes marchandes ;
  - L'estimation du montant du panier moyen ;
  - Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.) ;
  - La structure et l'évolution des produits et charges.
  
- **Critère n° 3 : La performance en matière d'insertion professionnelle**, apprécié au regard des éléments suivants :
  - La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre
  - La pertinence des formations mises en œuvre
  - La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi

La méthode d'appréciation des critères est basée sur la grille suivante :

Appréciation	Signification synthétique
<b>Très satisfaisant</b>	L'offre, en plus de répondre parfaitement aux attentes du concédant, les dépasse en proposant des solutions, moyens et/ou outils complémentaires de qualité
<b>Satisfaisant</b>	L'offre répond parfaitement aux attentes du concédant en proposant des solutions, moyens et/ou outils de qualité supérieurs à ceux attendus
<b>Acceptable</b>	L'offre répond aux attentes du concédant
<b>Passable</b>	L'offre ne répond que partiellement aux attentes du concédant
<b>Insatisfaisant</b>	L'offre ne répond pas aux attentes du concédant

## 2. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES OFFRES

### CONFORMITE DES OFFRES

	Groupement ENVIE ERG/ Les chantiers du réemploi
<b>1. Lettre de motivation du candidat</b>	
1.1 Lettre de motivation du candidat	Oui
<b>2. Note méthodologique exposant les activités déployées par le candidat en matière de réemploi, de politique commerciale, d'insertion et de prévention et sensibilisation à la consommation responsable</b>	
2.1 Proposition d'organisation de la collecte des locaux de réemploi et calendrier prévisionnel	Oui
2.2 Modalités de mise en place de collectes complémentaires le cas échéant	Oui
2.3 Mode de fonctionnement pour la réception des apports directs garantissant un gisement amont optimal	Oui
2.4 Mode de fonctionnement de la boutique (pendant et hors vacances scolaires), garantissant les conditions optimales d'accessibilité de la population aux objets / matériaux de seconde main remis sur le marché ainsi que leur écoulement (réduction du taux d'invendus et optimisation du taux de réemploi)	Oui
2.5 Politique d'animation, de promotion et de communication et proposition d'une programmation d'animations et d'évènements	Oui
2.6 Méthodologie de gestion des refus de tri et proposition d'un exutoire	Oui
2.7 Description du système de traçabilité et quantification des flux entrants et sortants	Oui
2.8 Description des moyens humains alloués au service	Oui
2.9 Description des moyens physiques (biens et équipements)	Oui
2.10 Process et stratégie mise en place pour la maintenance des équipements	Oui
2.11 Note relative à l'insertion professionnelle	Oui
2.12 Organigramme de l'équipe	Oui
2.13 Politique d'animation, de promotion et de communication – Programmation d'animations et d'évènements	Oui
2.14 Politique commerciale de la Recyclerie	Oui

### 3. Le projet de contrat de concession de service public et ses annexes

1.1 Contrat	Oui (non signé à ce stade)
1.2 Compléments au contrat	Oui
1.3 Annexes au contrat remplies	Oui

L'offre ne présente pas de non-conformité pouvant entacher la procédure ou entraver la comparabilité des offres.

## 3. ANALYSE CRITERE N° 1 - LA PERFORMANCE DES SERVICES PROPOSES

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																																			
<p>La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant la collecte des déchets (réalisée par le mandataire ENVIE ERG) :</li> </ul>																																			
	<p><b>Prévision de tonnages par modalités de collecte</b></p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Prévision de tonnages par modalités de collecte (en tonnes)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Tonnages captés par la recyclerie via apport volontaire et don</th> <th>Tonnages captés par la recyclerie via les déchèteries</th> <th>Tonnages captés par une collecte complémentaire</th> <th>DEE (tonnages DEEE renouvelés)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td> <td>155,5</td> <td>76,8</td> <td>285</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>170</td> <td>70</td> <td>50</td> <td>290</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>180</td> <td>75</td> <td>55</td> <td>290</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>185</td> <td>80</td> <td>60</td> <td>290</td> </tr> <tr> <td>2027</td> <td>200</td> <td>85</td> <td>65</td> <td>290</td> </tr> <tr> <td>2028</td> <td>210</td> <td>90</td> <td>70</td> <td>290</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Tonnages captés par la recyclerie via apport volontaire et don	Tonnages captés par la recyclerie via les déchèteries	Tonnages captés par une collecte complémentaire	DEE (tonnages DEEE renouvelés)	2022	155,5	76,8	285		2024	170	70	50	290	2025	180	75	55	290	2026	185	80	60	290	2027	200	85	65	290	2028	210	90	70	290
	Année	Tonnages captés par la recyclerie via apport volontaire et don	Tonnages captés par la recyclerie via les déchèteries	Tonnages captés par une collecte complémentaire	DEE (tonnages DEEE renouvelés)																															
2022	155,5	76,8	285																																	
2024	170	70	50	290																																
2025	180	75	55	290																																
2026	185	80	60	290																																
2027	200	85	65	290																																
2028	210	90	70	290																																
<ul style="list-style-type: none"> <li>La recyclerie prend en charge un grand nombre de flux type DMA : Mobilier, Textile, Vaisselle, Déco, Électro, Articles sport et loisirs, Culture, Jouets/Jeux, Bricolage, Jardin</li> </ul>																																				
	<p><b>Par type de flux</b></p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Par type de flux (en %)</caption> <thead> <tr> <th>Type de flux</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D3E ENVIE</td> <td>47%</td> </tr> <tr> <td>DEA</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Gravats</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Tout venant</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>TLC</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Papier / Carton</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Plastiques</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>Ferrailles</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>D3E hors ENVIE</td> <td>5%</td> </tr> </tbody> </table>	Type de flux	Pourcentage	D3E ENVIE	47%	DEA	16%	Gravats	8%	Tout venant	8%	TLC	7%	Papier / Carton	4%	Plastiques	3%	Ferrailles	2%	D3E hors ENVIE	5%															
Type de flux	Pourcentage																																			
D3E ENVIE	47%																																			
DEA	16%																																			
Gravats	8%																																			
Tout venant	8%																																			
TLC	7%																																			
Papier / Carton	4%																																			
Plastiques	3%																																			
Ferrailles	2%																																			
D3E hors ENVIE	5%																																			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non reprise de certains flux présentant des risques spécifiques : Matériel médical, imprimante, TV à tube cathodique, lampe halogène, chauffage d'appoint au fuel ; thermomètre à mercure, taxidermie, sous-vêtements, etc.</li> <li>Le process et critères de tri sont explicités en réponse aux questions suite à la première audition. En cas de non-conformité en déchèterie des fiches de non-</li> </ul>																																			

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantiers du réemploi
	<p>conformité sont émises. Les valoristes en déchèteries disposent de fiches avec les critères de tri à mettre en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valorisation des objets :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation d'opérations peu techniques sur les principaux flux (les chantiers du réemploi)</li> <li>○ La rénovation des appareils électroménagers issus de la REP DEEE (accord réemploi ENVIE-Ecosystem) (ENVIE ERG),</li> <li>○ Le reconditionnement de matériels numériques (suite à la collecte via le partenariat avec FACE Vendée)</li> <li>○ La réparation de vélos est confiée à une structure ACI spécialisée. Discussion en cours avec ACI Re-cycles. La rénovation des vélos prendrait la forme d'une prestation de l'ACI pour ENVIE.</li> </ul> </li> <li>• L'ensemble de l'activité rénovation et réparation électroménager d'occasion occupera au maximum <b>20% de la surface d'exploitation</b></li> <li>• La note méthodologique ne fait pas mention de formation auprès d'agents en déchèterie. Au contrat, le Concessionnaire s'engage à <b>réaliser 2 sessions de formations des agents en déchèterie par an</b>, une en juin, une en novembre</li> <li>• Le Concessionnaire s'engage à ce que la part de déchets ultimes (<b>taux d'élimination</b>, tel que défini à l'Article 8.1), <b>soit inférieure à 5 %</b> (attente du concédant de maximum 10%) du tonnage de flux sortants.</li> <li>• Le <b>taux de réemploi</b> prévu est de <b>68 % sur l'activité généraliste</b> et <b>20% sur l'activité rénovation de DEEE (46 % au total sur la durée du contrat)</b> (minimum attendu 40%)</li> <li>• Le taux de valorisation prévu est de <b>27% sur l'activité généraliste</b> et <b>80% sur l'activité rénovation de DEEE (52 % au total sur la durée du contrat)</b></li> <li>• Le taux d'enfouissement global est de <b>3% avec 5% sur l'activité généraliste</b> et <b>0% sur l'activité rénovation de DEEE</b>. L'ensemble des déchets produits par l'activité DEEE sont repris par Ecosystem.</li> <li>• Partenariat avec le conservatoire du potager extraordinaire pour de la vente de fruits et légumes à la recyclerie, les matins d'ouverture (10h à 12h30).</li> <li>• Le matériel informatique reconditionné est revendu par FACE Vendée à des familles en situation de précarité.</li> </ul>

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantiers du réemploi											
<p><b>Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes</b></p>	<p>Merchandising en magasin avec la mise en place de ventes thématiques</p> <p>La recyclerie réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>La vente des objets</b> (dont appareils électroménagers) (ENVIE ERG),</li> <li>○ <b>La livraison des objets encombrants</b> (mobilier et gros électroménagers) (ENVIE ERG), service de livraison à domicile</li> <li>○ <b>La gestion du rendu réemploi</b> (Chantiers du réemploi)</li> </ul> <p>Concernant la collecte des déchets (réalisée par ENVIE ERG) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prise en charge de <b>demandes complémentaires</b> avec délai de 48h (mise à disposition d'une adresse mail)</li> <li>○ Pour les déchèteries à collecter en début de contrat :</li> </ul>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>EPCI</b></th> <th><b>Déchèterie</b></th> <th><b>Dispositions de collecte</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5" style="text-align: center;"><i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i></td> <td>Déchet. Belle Place</td> <td rowspan="2" style="text-align: center;">1 / semaine</td> </tr> <tr> <td>Déchet. Ste Anne</td> </tr> <tr> <td>Déchet. Ste Flaive des Loups</td> <td rowspan="3" style="text-align: center;">Sur demande avec délai de 48h</td> </tr> <tr> <td>Déchet. Mothe Achard</td> </tr> <tr> <td>Déchet St Paul Mont Penit</td> </tr> </tbody> </table>	<b>EPCI</b>	<b>Déchèterie</b>	<b>Dispositions de collecte</b>	<i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i>	Déchet. Belle Place	1 / semaine	Déchet. Ste Anne	Déchet. Ste Flaive des Loups	Sur demande avec délai de 48h	Déchet. Mothe Achard	Déchet St Paul Mont Penit
	<b>EPCI</b>	<b>Déchèterie</b>	<b>Dispositions de collecte</b>									
	<i>La-Roche-sur-Yon Agglomération Communauté de communes du Pays des Achards Communauté de communes de Vie et Boulogne</i>	Déchet. Belle Place	1 / semaine									
		Déchet. Ste Anne										
		Déchet. Ste Flaive des Loups	Sur demande avec délai de 48h									
		Déchet. Mothe Achard										
		Déchet St Paul Mont Penit										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les déchèteries supplémentaires, <b>enlèvement sur demande</b> avec délai de 48h</li> <li>○ Ajout d'un service de <b>collecte à domicile sur rendez-vous</b> pour les particuliers (estimation de 50 à 70T/an collectés)</li> <li>○ <b>Collecte des DEE</b> via l'accord réemploi ENVIE-Ecosystem réalisé par Trait-d'union (sous-traitance). Les tonnages proviennent de deux points de collecte : Darty LRSY et Boulanger LRSY.</li> <li>○ Un camion de 20m<sup>3</sup></li> <li>○ Réalisation d'une <b>collecte préservante</b> permettant d'assurer une qualité optimale du gisement</li> </ul>											
	<p>La réception des apports volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ dons particuliers (Chantiers du réemploi) :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'un salarié en permanence sur les horaires de réception</li> </ul> </li> <li>○ La gestion d'un point détenteur sur le site (apports volontaires Gros Electroménagers, filière REP DEEE) (ENVIE ERG),</li> </ul>											
<p>La pesée des objets reçus sur site (Chantiers du réemploi),</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour les livres, process spécifique avec suivi des recommandations recyclivre</li> </ul>												
<p>Le candidat présente la méthode de merchandising prévu en boutique pour favoriser la vente. Une attention particulière est portée dans l'offre à la qualité de l'aménagement en boutique et à l'expérience usager (rotation régulière des objets, organisation en « univers », etc.).</p>												

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p><b>La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)</b></p>	<p>Traçabilité concernant les objets collectés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utilisation du logiciel GDR</li> <li>○ En entrée :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date</li> <li>▪ Origine</li> <li>▪ Poids</li> <li>▪ Catégorie de flux</li> <li>▪ Sous-catégorie de flux (ex pour le mobilier : assise, couchage, plan de pose, rangement)</li> </ul> </li> <li>○ Traçabilité spécifique pour les gros électroménagers pris en charge par ENVIE ERG : logiciel métier ENVIE</li> </ul> <p>Traçabilité concernant les bénéficiaires (apporteurs et clients)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Récupération du code postal des clients</li> <li>○ Provenance des apports don</li> </ul> <p>Traçabilité concernant les flux sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi des indicateurs suivants :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de passages en caisse</li> <li>▪ Provenance des clients</li> <li>▪ CA par catégorie (+ CA moyen)</li> <li>▪ Nombre d'unités vendues par catégorie</li> </ul> </li> <li>○ Pesée uniquement des flux de déchets via les filières REP</li> <li>○ Flux vendu comptabilisé mais pas pesé</li> <li>○ Le candidat considère que le stock étant déjà constitué, sur une période significative, il ne varie pas, et qu'il est donc possible sur une année de quantifier les flux vendus.</li> <li>○ Le candidat estime que la mise en place d'un système de traçabilité plus fin entraînerait des conséquences organisationnelles et économiques négatives plus importantes que l'avantage commercial qu'un tel système pourrait permettre.</li> </ul>
<p><b>Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;</b></p>	<p>La réception des apports volontaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Du mercredi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30.</li> <li>○ Atelier de réparation de l'électroménager (5 jours)                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du lundi au vendredi</li> <li>▪ 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30</li> </ul> </li> </ul> <p>La boutique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Magasin (4 jours d'ouverture)                     <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du mercredi au samedi</li> <li>▪ 10h - 12h30 / 13h30 - 17h30</li> </ul> </li> </ul>

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p>La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;</p>	<p>Evènements et animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evènements et ateliers à l'initiative du Concessionnaire (au contrat, 1 événement/trimestre, 12 ateliers grand public/an)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organisation <b>d'un atelier/mois zéro déchet</b> sur la recyclerie (cf. annexe 4)</li> <li>○ <b>1 évènements/ trimestre</b> dont ¼ dédiés à la CCVB et CCPA (cf. Annexe 4 et note méthodologique) :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vide-greniers au Pays des Achards</li> <li>▪ Journée de sensibilisation au réemploi en déchèteries sur la CCPA et CCVB (3 déchèteries ciblées)</li> <li>▪ 2 fois par an, animation dans les déchèteries de LRSYA</li> <li>▪ Vente de produits de loisirs extérieur/jardinage dans le cadre de la vente du Potager extraordinaire sur La-Roche-sur-Yon</li> <li>▪ 1 évènement green Friday de réparation de petits et grands DEEE sur CCVB</li> </ul> </li> <li>○ Partenariats avec des associations pour la réalisation d'atelier « estime de soi » (CIDFF, Graine d'idée, Face Vendée) ((accueil d'ateliers au sein de la recyclerie))</li> </ul> </li> <li>• Evènements extérieurs sur sollicitation du Concédant (attendu au contrat)</li> <li>• Mise à disposition du site (attendu au contrat)             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le candidat s'engage à <b>mettre à disposition 20j /an la recyclerie</b> pour des visites ou pour utilisation de l'espace pédagogique en privilégiant les visites en dehors des horaires d'ouverture de la boutique. Le candidat s'engage à la réalisation de <b>12 visites /an à minima</b>.</li> <li>○ Les prestations auprès d'autres clients (hors EPCI) telles que les visites du site par les écoles sont facturées à 100€TTC/h</li> <li>○ 4 prestations de visites de sites par an selon l'annexe 14 du contrat (hypothèses de fonctionnement) (hors collectivité)</li> </ul> </li> </ul> <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Récupération du code postal des clients à l'achat</li> <li>• Proposition de flyers avec affichage des 3 EPCI pour promouvoir l'acte de don et achat à la recyclerie</li> <li>• Communication dans le mensuel « Roche plus »</li> <li>• Flyers ENVIE : pas d'apparition du logo de la Recyclerie Cœur Vendée ni des 3 EPCI</li> <li>• Site internet ENVIE 85             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avec possibilité de réservation en ligne de l'électroménager</li> <li>○ Peu de visibilité de l'image de la recyclerie sur le site : « Magasin Envie 85 : Boulevard de l'industrie »</li> </ul> </li> <li>• Site internet de la recyclerie</li> <li>• Camion floqué « Recyclerie Cœur Vendée » pour une meilleure visibilité</li> <li>• Communication auprès des habitants de la CCVB et CCPA, 1/an dont le format n'est pas encore défini (articles dans les journaux intercommunaux, de l'affichage, etc.)</li> <li>• Affichage dans les bus</li> </ul>

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p><b>Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les re-fus de tri ;</b></p>	<p>Mise en place les filières de recyclage suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Textile (via Eurotex)</li> <li>○ Livres (via recyclivre)</li> <li>○ Mobilier (via Ecomaison)</li> <li>○ Jeux Jouets (via Ecomaison)</li> <li>○ Bricolage et jardin (via Ecomaison)</li> <li>○ Articles de sport et loisirs (via Ecologic)</li> <li>○ DEEE (via Ecosystem)</li> <li>○ Ferraille (via Batirecyclage)</li> <li>○ Bois (via Batirecyclage)</li> <li>○ Papiers et cartons (via Véolia)</li> <li>○ Gravats (via Tripapyrus)</li> <li>○ Plastiques rigides (via Tripapyrus)</li> <li>○ Palettes (via Renovpal)</li> </ul> <p>Reprise des DEEE par Ecosystem</p> <p>Gestion des stocks en fonction de la saisonnalité avec des ventes spéciales selon les périodes de l'année</p> <p>Merchandising en magasin avec la mise en place de ventes thématiques notamment <b>un déstockage et trois braderies</b></p> <p>Aucun partenariat supplémentaire avec d'autres structures favorisant l'écoulement d'objets difficiles à écouler n'est prévu.</p>

**Sous-critères**

**Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi**

**Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;**

Les moyens humains dans la note méthodologique

- Equipe opérationnelle
  - ENVIE ERG collecte et livraison : 1 ETP encadrant + 1 ETP insertion.
  - ENVIE ERG Atelier rénovation Electroménager : 2 ETP encadrant + 5 ETP insertion.
  - LES CHANTIERS DU REEMPLOI : 1 ETP encadrant + 7,8 ETP insertion + 1 assistant technique + 1 assistant administratif + 1,1 assistant technicien informatique
  - ENVIE ERG Vente : 2 ETP encadrant + 2 ETP insertion.
- Encadrement (hors insertion) :
  - Un directeur (0,5 ETP)
  - Un directeur opérationnel en charge du lien avec les équipes (0,2 ETP)
  - Une responsable Vente en charge du pilotage de la vente. (0,2 ETP)
- Les animations grand public, l'appui d'évènements seront organisés avec l'appui de la responsable des ventes (Mme Duros). Elle mobilisera les équipes selon les besoins des prestations. Les visites de site seront assurées par la direction dans la mesure du possible.
- Le groupe ESTILLE assure les fonctions supports de l'activité (RH, Comptabilité, Paye, ...) et l'accompagnement socio-professionnel des salariés en parcours d'insertion.

Structure et postes	Somme de Nombre d'ETP* (Contrat)
<b>Envie ERG</b>	<b>13,2</b>
Agents de rénovation (insertion)	5
Vente (insertion)	2
Collecte (insertion)	1
Encadrant Vente	2
Responsable collecte	1
Responsable Atelier	1
Technicien polyvalent	1
Responsable des ventes	0,2
<b>Envie ERG/Les Chantiers du Réemploi</b>	<b>0,7</b>
Directeur général	0,5
Directeur Opérationnel	0,2
<b>Les Chantiers du réemploi</b>	<b>11,45</b>
Assistant technicien Informatique	1,1
Assistante Administrative	0,5
Assistante Technique	1
Encadrant	1
Valoriste en parcours	7,85

Sous-critères	Offre du groupement : ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																																																																											
<p><b>Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;</b></p>	<p>Des prix variés permettant de « satisfaire tout le monde »</p> <p>Grille tarifaires transmises :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>Prix mini</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Prix maxi</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Meubles</i></td> <td style="text-align: center;">1,00 €</td> <td style="text-align: center;">300 €</td> </tr> <tr> <td><i>Décoration</i></td> <td style="text-align: center;">0,50 €</td> <td style="text-align: center;">120 €</td> </tr> <tr> <td><i>Textile / puériculture</i></td> <td style="text-align: center;">0,50 €</td> <td style="text-align: center;">80 €</td> </tr> <tr> <td><i>Jouets</i></td> <td style="text-align: center;">1,00 €</td> <td style="text-align: center;">60 €</td> </tr> <tr> <td><i>Arts de la table</i></td> <td style="text-align: center;">0,10 €</td> <td style="text-align: center;">150 €</td> </tr> <tr> <td><i>Loisirs</i></td> <td style="text-align: center;">0,50 €</td> <td style="text-align: center;">110 €</td> </tr> <tr> <td><i>Culture</i></td> <td style="text-align: center;">0,50 €</td> <td style="text-align: center;">50 €</td> </tr> <tr> <td><i>Bricolage</i></td> <td style="text-align: center;">0,50 €</td> <td style="text-align: center;">85 €</td> </tr> <tr> <td><i>Petits électroménagers</i></td> <td style="text-align: center;">1,00 €</td> <td style="text-align: center;">60 €</td> </tr> <tr> <td><i>Électroménagers rénovés garantis</i></td> <td style="text-align: center;">89 €</td> <td style="text-align: center;">Variable selon gamme</td> </tr> </tbody> </table> <p>Fourchettes de prix calculées à partir des grilles tarifaires :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Catégorie</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Moyenne de Fourchette basse</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Moyenne de Fourchette haute</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Accessoires</i></td> <td style="text-align: center;">1,18 €</td> <td style="text-align: center;">1,18 €</td> </tr> <tr> <td><i>Art de la table</i></td> <td style="text-align: center;">0,44 €</td> <td style="text-align: center;">0,44 €</td> </tr> <tr> <td><i>Articles de sport</i></td> <td style="text-align: center;">2,81 €</td> <td style="text-align: center;">3,31 €</td> </tr> <tr> <td><i>Bricolage</i></td> <td style="text-align: center;">6,63 €</td> <td style="text-align: center;">10,89 €</td> </tr> <tr> <td><i>Culture</i></td> <td style="text-align: center;">1,17 €</td> <td style="text-align: center;">1,17 €</td> </tr> <tr> <td><i>Jouets</i></td> <td style="text-align: center;">2,50 €</td> <td style="text-align: center;">9,58 €</td> </tr> <tr> <td><i>Linge de maison</i></td> <td style="text-align: center;">1,58 €</td> <td style="text-align: center;">1,58 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mercerie</i></td> <td style="text-align: center;">2,06 €</td> <td style="text-align: center;">2,06 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mobilier</i></td> <td style="text-align: center;">11,95 €</td> <td style="text-align: center;">22,21 €</td> </tr> <tr> <td><i>Petit électroménager</i></td> <td style="text-align: center;">6,50 €</td> <td style="text-align: center;">10,71 €</td> </tr> <tr> <td><i>Puériculture</i></td> <td style="text-align: center;">4,56 €</td> <td style="text-align: center;">6,53 €</td> </tr> <tr> <td><i>Textile</i></td> <td style="text-align: center;">2,69 €</td> <td style="text-align: center;">2,69 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total général</b></td> <td style="text-align: center;"><b>4,36 €</b></td> <td style="text-align: center;"><b>7,02 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Un panier moyen élevé, autour de 12,25 €.</b></p>		<b>Prix mini</b>	<b>Prix maxi</b>	<i>Meubles</i>	1,00 €	300 €	<i>Décoration</i>	0,50 €	120 €	<i>Textile / puériculture</i>	0,50 €	80 €	<i>Jouets</i>	1,00 €	60 €	<i>Arts de la table</i>	0,10 €	150 €	<i>Loisirs</i>	0,50 €	110 €	<i>Culture</i>	0,50 €	50 €	<i>Bricolage</i>	0,50 €	85 €	<i>Petits électroménagers</i>	1,00 €	60 €	<i>Électroménagers rénovés garantis</i>	89 €	Variable selon gamme	<b>Catégorie</b>	<b>Moyenne de Fourchette basse</b>	<b>Moyenne de Fourchette haute</b>	<i>Accessoires</i>	1,18 €	1,18 €	<i>Art de la table</i>	0,44 €	0,44 €	<i>Articles de sport</i>	2,81 €	3,31 €	<i>Bricolage</i>	6,63 €	10,89 €	<i>Culture</i>	1,17 €	1,17 €	<i>Jouets</i>	2,50 €	9,58 €	<i>Linge de maison</i>	1,58 €	1,58 €	<i>Mercerie</i>	2,06 €	2,06 €	<i>Mobilier</i>	11,95 €	22,21 €	<i>Petit électroménager</i>	6,50 €	10,71 €	<i>Puériculture</i>	4,56 €	6,53 €	<i>Textile</i>	2,69 €	2,69 €	<b>Total général</b>	<b>4,36 €</b>	<b>7,02 €</b>
		<b>Prix mini</b>	<b>Prix maxi</b>																																																																									
	<i>Meubles</i>	1,00 €	300 €																																																																									
	<i>Décoration</i>	0,50 €	120 €																																																																									
	<i>Textile / puériculture</i>	0,50 €	80 €																																																																									
	<i>Jouets</i>	1,00 €	60 €																																																																									
	<i>Arts de la table</i>	0,10 €	150 €																																																																									
	<i>Loisirs</i>	0,50 €	110 €																																																																									
	<i>Culture</i>	0,50 €	50 €																																																																									
	<i>Bricolage</i>	0,50 €	85 €																																																																									
<i>Petits électroménagers</i>	1,00 €	60 €																																																																										
<i>Électroménagers rénovés garantis</i>	89 €	Variable selon gamme																																																																										
<b>Catégorie</b>	<b>Moyenne de Fourchette basse</b>	<b>Moyenne de Fourchette haute</b>																																																																										
<i>Accessoires</i>	1,18 €	1,18 €																																																																										
<i>Art de la table</i>	0,44 €	0,44 €																																																																										
<i>Articles de sport</i>	2,81 €	3,31 €																																																																										
<i>Bricolage</i>	6,63 €	10,89 €																																																																										
<i>Culture</i>	1,17 €	1,17 €																																																																										
<i>Jouets</i>	2,50 €	9,58 €																																																																										
<i>Linge de maison</i>	1,58 €	1,58 €																																																																										
<i>Mercerie</i>	2,06 €	2,06 €																																																																										
<i>Mobilier</i>	11,95 €	22,21 €																																																																										
<i>Petit électroménager</i>	6,50 €	10,71 €																																																																										
<i>Puériculture</i>	4,56 €	6,53 €																																																																										
<i>Textile</i>	2,69 €	2,69 €																																																																										
<b>Total général</b>	<b>4,36 €</b>	<b>7,02 €</b>																																																																										
<p><b>La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de programme de renouvellement (prévu au contrat dans un délai de 6 mois à compter des négociations)</li> <li>• Contrat de maintenance avec des cabinets de contrôle agréés pour les équipements nécessitant des vérifications spécifiques</li> <li>• Plan de maintenance proposé en annexe à la suite des auditions. <b>Ce plan de maintenance est satisfaisant.</b></li> <li>• Possibilité de mobilisation d'un technicien de maintenance dépendant de la structure Envie ERG pour des interventions mineures</li> </ul>																																																																											

# 4.

## 4. ANALYSE CRITERE N° 2 : L'INTERET DE L'OFFRE SUR LE PLAN FINANCIER ET SA COHERENCE SUR LA DUREE TOTALE DU CONTRAT

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :

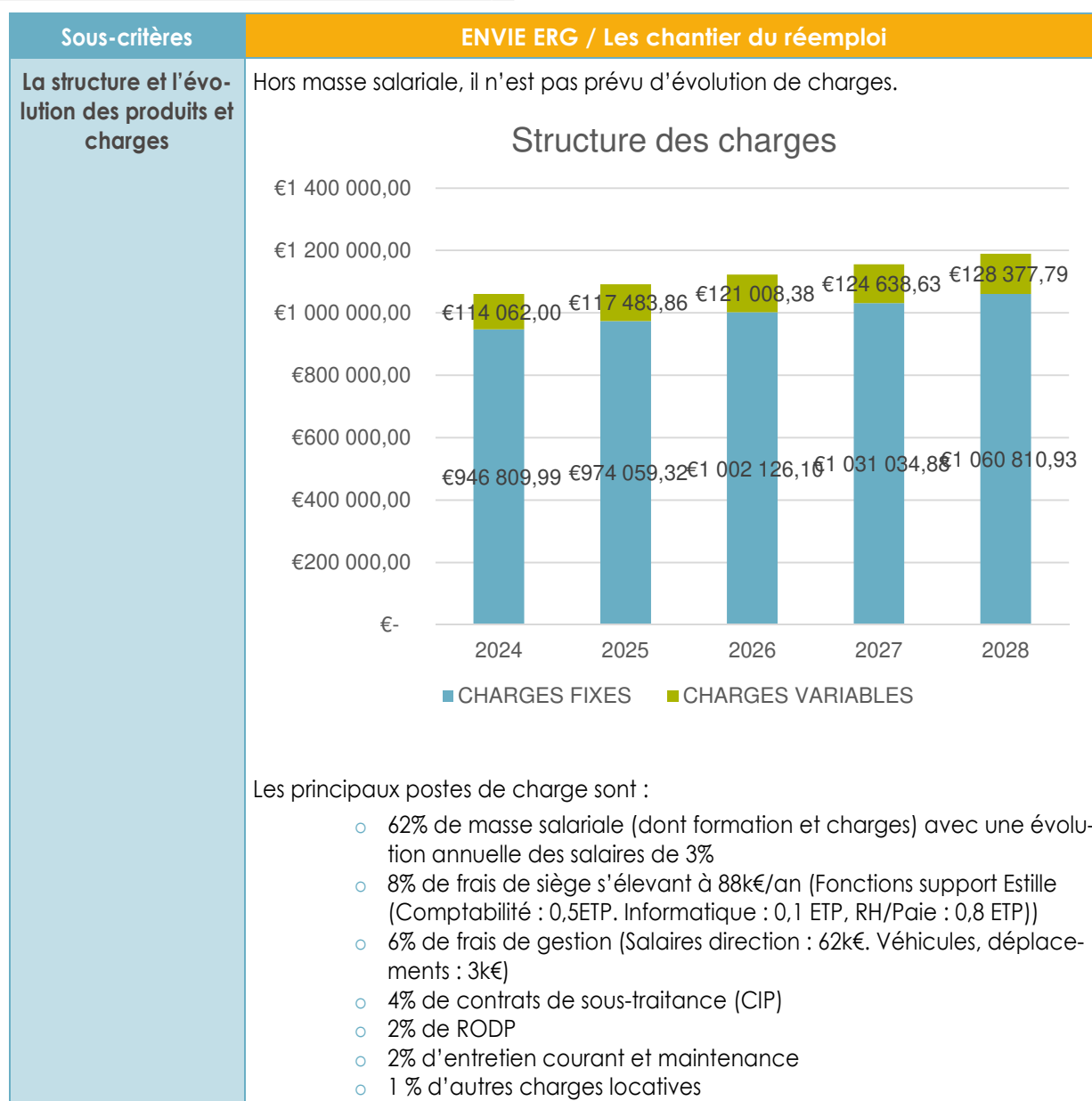


Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi															
<p><b>La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'estimation des tonnages captés en déchèteries (<b>entre 70 et 90t</b>) est <b>cohérente</b> avec les données de collecte des années passées.</li> <li>• Le calcul des recettes <b>cohérentes</b> avec le montant du panier moyen et le nombre de passages en caisse</li> <li>• Des recettes liées à la vente des biens issus du réemploi hors ENVIE D3E élevées : autour de 1 210,24 €HT/t</li> <li>• Evolution des recettes liées aux visites de site sur le CEP en annexe 15 du contrat mais un nombre constant de visites de sites prévues dans les hypothèses en annexe 14 du contrat →tarif évolutif</li> <li>• Dotations aux amortissements de 37,5k€ sur la durée du contrat lié à :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménagements boutique Renovpal : 6 100€.</li> <li>○ Plaque pour engin : 2 158€.</li> <li>○ Rayonnages boutiques : 3 800€</li> <li>○ Véhicule de collecte : 25 500€ (prévision de remplacement)</li> </ul> </li> <li>• Le montant de la garantie s'élève à <b>5 %</b> des recettes commerciales du Concessionnaire prévues au compte d'exploitation prévisionnel pour le premier exercice soit <b>30 443€ HT</b></li> </ul> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> <p>Recettes marchandes et non marchandes : comparaison entre l'offre et les estimations du concédant</p> <table border="1" style="margin: 10px auto; border-collapse: collapse;"> <caption>Détails des données du graphique</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Autres produits</th> <th>SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES</th> <th>Recette liées à la vente de services</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant sur la durée de la concession</td> <td>€3 280 838,85</td> <td>€117 800,00</td> <td>€2 247 436,29</td> <td>€5 646 075,14</td> </tr> <tr> <td>Estimation</td> <td>€1 613 456,64</td> <td>€34 854,28</td> <td>€1 989 610,30</td> <td>€3 637 921,22</td> </tr> </tbody> </table> </div>	Catégorie	Autres produits	SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES	Recette liées à la vente de services	Total	Montant sur la durée de la concession	€3 280 838,85	€117 800,00	€2 247 436,29	€5 646 075,14	Estimation	€1 613 456,64	€34 854,28	€1 989 610,30	€3 637 921,22
Catégorie	Autres produits	SOUS-TOTAL RECETTES NON MARCHANDES	Recette liées à la vente de services	Total												
Montant sur la durée de la concession	€3 280 838,85	€117 800,00	€2 247 436,29	€5 646 075,14												
Estimation	€1 613 456,64	€34 854,28	€1 989 610,30	€3 637 921,22												



Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi																					
<p><b>Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant</b></p>	<p>Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement s'élève <b>au montant de 90k€, soit le montant maximal envisageable.</b></p> <p>La répartition annuelle de la compensation respecte la dégressivité attendue. La compensation proposée par le groupement est :</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #0070C0; color: white;"> <th></th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th>2027</th> <th>2028</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;"><b>Résultat net</b></td> <td>5 501,01 €</td> <td>19 041,41 €</td> <td>17 548,07 €</td> <td>15 372,10 €</td> <td>12 883,94 €</td> <td>70 346,54 €</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #0070C0; color: white;"><b>Compensation</b></td> <td>31k€</td> <td>24k€</td> <td>18k€</td> <td>12k€</td> <td>5k€</td> <td>90k€</td> </tr> </tbody> </table>		2024	2025	2026	2027	2028	Total	<b>Résultat net</b>	5 501,01 €	19 041,41 €	17 548,07 €	15 372,10 €	12 883,94 €	70 346,54 €	<b>Compensation</b>	31k€	24k€	18k€	12k€	5k€	90k€
	2024	2025	2026	2027	2028	Total																
<b>Résultat net</b>	5 501,01 €	19 041,41 €	17 548,07 €	15 372,10 €	12 883,94 €	70 346,54 €																
<b>Compensation</b>	31k€	24k€	18k€	12k€	5k€	90k€																
<p><b>Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés</b></p>	<p>Niveau de recettes marchandes liées à la vente de biens réemployés s'élève à plus de 3M€ soit plus de 2 fois les simulations réalisées par la Concédant (du fait d'un panier moyen plus optimiste que les prévisions). Le montant du panier moyen est justifié par la hausse observée en 2023 du panier moyen.</p> <p>Les recettes liées à la vente de biens représentent 96% des recettes marchandes. C'est donc le principal poste de recettes de la recyclerie.</p> <p style="text-align: center;"><b>Répartition des recettes marchandes</b></p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; text-align: center;"> <caption>Répartition des recettes marchandes</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation</td> <td>57%</td> </tr> <tr> <td>dont Ventes électroménagers</td> <td>38%</td> </tr> <tr> <td>Recette liées à la vente de services</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>dont Ventes ordinateurs</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation	57%	dont Ventes électroménagers	38%	Recette liées à la vente de services	4%	dont Ventes ordinateurs	1%											
Catégorie	Pourcentage																					
dont Ventes de biens issus du réemploi/réutilisation	57%																					
dont Ventes électroménagers	38%																					
Recette liées à la vente de services	4%																					
dont Ventes ordinateurs	1%																					

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi						
<b>Le niveau des autres recettes marchandes</b>	Le montant proposé au Bordereau des prix est de 350€ TTC pour la mobilisation du concessionnaire une demi-journée. Les recettes liées à la vente de service s'élèvent à 4% des recettes marchandes totales (117k€ sur la durée de la concession). Les montants unitaires de ces recettes sont :						
		2024	2025	2026	2027	2028	Contrat
	<b>Recettes par visite</b>	250,00 €	300,00 €	350,00 €	400,00 €	450,00 €	350,00 €
	<b>Recettes par évènement</b>	333,33 €	333,33 €	333,33 €	333,33 €	333,33 €	333,33 €
<b>Recettes par ateliers de sensibilisation</b>	100,00 €	100,00 €	116,67 €	116,67 €	133,33 €	113,33 €	
<b>L'estimation du montant du panier moyen</b>	Le panier moyen proposé (hors ENVIE D3E) est supérieur au panier moyen 2021 présenté par l'Observatoire des ressourceries (12,10€)						
		2024	2025	2026	2027	2028	
	<b>Panier Moyen Electro GEM</b>	€HT	215	220	225	230	235
<b>Panier Moyen réemploi généraliste</b>	€HT	12,15	12,2	12,25	12,3	12,35	
<b>Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)</b>	Les recettes non marchandes représentent sur la durée du contrat, 40% des produits d'exploitation. Leur part va en diminuant tout au long du contrat en lien direct avec la dégressivité de la compensation pour sujétion de service public.						



## 5. ANALYSE CRITERE N° 3 : LA PERFORMANCE EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Au regard des éléments présentés, l'offre est appréciée et synthétisée dans le tableau suivant :

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p><b>La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre</b></p>	<p>Les différentes actions réalisées sur les freins à l'emploi sont détaillées (logement, mobilité, santé, administratif, accompagnement au projet professionnel, français) et plusieurs partenaires sont listés.</p> <p>La durée et les fréquences des entretiens sont précisées.</p> <p>Comme demandé, à l'issue de la 1ère négociation, plusieurs documents utilisés concernant l'accompagnement ont été transmis (fiche de recrutement, diagnostic socio-professionnel, contrat d'objectifs, fiche de suivi, point étape compétences, bilan du parcours).</p> <p>Les coordonnées des 2 CIP (Conseillère en Insertion Professionnelle) sont notées.</p> <p>Concernant le taux d'encadrement CIP déclaré, la demande de précisions entre le taux d'encadrement de l'Entreprise d'Insertion « ENVIE ERG » et celui de l'Atelier et Chantier d'Insertion « CHANTIERS DU REEMPLOI » a été apportée suite à la 1ère réunion de négociation :</p> <p>EI = 0.2 ETP CIP pour 8.76 ETP Insertion            ACI = 0.3 ETP CIP pour 8.04 ETP Insertion            Projet changement uniquement pour EI : 0.2 CIP pour 9.76 ETP Insertion            (Embauche d'un ETP Insertion pour la collecte et la livraison).</p> <p>Si l'on prend en compte les retours de la DDETS (moyenne départementale pour EI : 1 pour 11 et pour ACI : 1 pour 15,5 – <i>taux à titre informatif</i>), ces taux sont en dessous de la moyenne pour chaque type de SIAE (Structure de l'Insertion par l'Activité Economique) que ce soit pour l'EI ou pour l'ACI.</p> <p>Néanmoins, les taux d'encadrement proposés permettent de répondre aux objectifs de la concession.</p>

Sous-critères	ENVIE ERG / Les chantier du réemploi
<p><b>La pertinence des formations mises en œuvre</b></p>	<p>Compétences à acquérir :</p> <p>Les différentes modalités d'intégration et d'évaluation des compétences en début et en fin de contrat sont détaillées et avec une durée précisée.</p> <p>Formation :</p> <p>Un tableau liste les formations proposées aux salariés avec l'affichage du nombre d'heures au total et du nombre de salariés qui ont été concernés mais sur le marché en cours et non sur ce qui est prévu sur la future concession.</p> <p>A la suite de la 1<sup>ère</sup> négociation, des éléments ont été apportés pour préciser quelles formations étaient obligatoires ou non en cours d'exécution du contrat, ainsi que les coordonnées du formateur en interne. Ces éléments sont détaillés pour chaque structure.</p>
<p><b>La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi</b></p>	<p>Les actions réalisées avec les partenaires de l'emploi des 3 territoires :</p> <p>3 partenaires sont cités mais les 4 actions citées ne sont pas détaillées. Leur nombre par année n'est pas non plus précisé et elles concernent seulement 6 salariés.</p> <p>A la suite de la 1<sup>ère</sup> négociation, les actions citées dans la 1<sup>ère</sup> offre sont confirmées comme étant bien celles réalisées sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et non celles forcément prévues dans le cadre de la future concession. Mais le document liste également plusieurs actions en projet « le service inclusion est en restructuration depuis le début d'année, de nouveaux outils sont en cours de création et de nouveaux partenariats sont à venir ».</p> <p>Les actions réalisées avec les entreprises des 3 territoires :</p> <p>« Pas encore d'actions prévues » même si quelques partenariats pour les sorties mais seulement 1 entreprise classique nommée.</p> <p>Précisions apportées suite à la 1<sup>ère</sup> négociation : Objectif du service inclusion pour l'année 2024 et la suite : développer le réseau de partenaires pour des visites entreprises, stages et sorties en emploi. Les conseillères en insertion de l'EI et même de l'ACI seront amenées à faire davantage de prospection et de rencontres entreprises. Un renfort CIP sera prévu au niveau du groupe pour que du temps soit alloué à la relation aux entreprises</p>

## 6. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ANALYSE DE L'OFFRE

### 6.1.1. SYNTHÈSE CRITÈRE 1 – PERFORMANCE DES SERVICES PROPOSÉS

Critère n° 1 - La performance des services proposés		
<p><b>PERFORMANCE :</b> La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation)</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat propose la <b>prise en charge « simple » d'une diversité de flux</b> pour la Recyclerie (réparation simple) avec la proposition d'autres prestations qui sont : la <b>prise en charge de gros électroménagers (D3E)</b> associés à un <b>atelier de réparation et rénovation</b> (réalisé par ENVIE ERG), un partenariat avec un <b>ACI pour la réparation de vélo</b>, le reconditionnement de matériel informatique collecté et vendu en partenariat avec FACE Vendée.</li> <li>Concernant les performances de la recyclerie, le candidat <b>respecte les minimums attendus en termes de taux de valorisation et réemploi</b> avec un taux d'élimination maximum bien inférieur aux attentes (5% plutôt que 10%).</li> <li>Le process et critères de tri sont ont pu être explicités lors de la procédure. En cas de non-conformité en déchèterie des fiches de non-conformité sont émises. Les valoristes en déchèteries disposent de fiches avec les critères de tri à mettre en œuvre.</li> <li>Partenariat avec le conservatoire du potager extraordinaire pour de la vente de fruits et légumes à la recyclerie les matins d'ouverture</li> </ul> <p>Des activités de réemploi proposées et des taux de valorisation et réemploi qui <b>répondent aux attentes du concédant</b> avec la proposition de solutions supplémentaires permettant la prise en charge des DEEE, de matériel informatique et de vélos.</p>	Satisfaisant
<p><b>PERFORMANCE :</b> Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La collecte est réalisée par ENVIE ERG ce qui permet une professionnalisation de la collecte et la mise en place d'une <b>collecte préservante</b> assurant une bonne qualité de gisement.</li> <li>Le candidat prévoit <b>une collecte par semaine</b> des locaux réemplois sur les déchèteries de LRSYA. Les autres déchèteries seront collectées sur demande.</li> <li>Collecte et vente d'objets numériques via un <b>partenariat avec FACE Vendée</b>.</li> <li>Un <b>service de collecte gratuit</b> pour favoriser la collecte d'un gisement de qualité.</li> <li>En sus de la vente et de la gestion des déchets prévus au contrat, le candidat propose un service de livraison pour les objets encombrants.</li> </ul> <p>La proposition du candidat <b>répond aux attentes du concédant</b> en termes de collecte avec une proposition supplémentaire par rapport au cahier des charges d'une collecte à domicile gratuite.</p>	Satisfaisant

## Critère n° 1 - La performance des services proposés

<p><b>PERFORMANCE :</b> La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat prévoit l'utilisation du logiciel GDR. Seule la description de la traçabilité des tonnages en entrée de recyclerie est décrite dans l'offre. La traçabilité des tonnages entrants est satisfaisante.</li> <li>La traçabilité des flux sortants repose uniquement sur les pesées réalisées dans le cadre des filières de valorisation et des refus. Pour des raisons organisationnelles et économiques, le candidat n'a pas souhaité proposer la mise en œuvre d'un système permettant une traçabilité plus fine des flux vendus.</li> </ul> <p>Au regard du cahier des charges, <b>le système de traçabilité décrit par le candidat n'est pas satisfaisant et ne permet pas d'assurer une traçabilité de tous les flux sortants. Les arguments de justification évoqués par le candidat sont recevables.</b> Dans l'hypothèse où la proposition du candidat Envie ERG/Les chantiers du réemploi serait retenue, une modification du cahier des charges devra être réalisée sur les exigences de traçabilité.</p>	Insatisfaisant
<p><b>PERFORMANCE :</b> Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <p>La zone de réception des apports volontaires pour le flux généraliste et la boutique sont ouvertes, du mercredi au samedi, de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 pour le don, 17h30 pour la boutique.</p> <p>Pour le gros électroménager, la réception des D3E est possible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h30.</p> <p><b>Le minimum attendu était l'ouverture les mercredi et samedi, matin et après-midi, l'offre du candidat est satisfaisante.</b></p>	Satisfaisant
<p><b>PERFORMANCE :</b> La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les animations, <ul style="list-style-type: none"> <li>Les animations proposées répondent, en nombre, aux attentes du concédant. <b>(un atelier ou animation /mois, 1 évènements/ trimestre dont ¼ dédiés à la CCVB et CCPA, mise à disposition de la recyclerie 20 jours par an dont 12 visites assurées par le candidat)</b></li> <li>Journées de sensibilisation en déchèterie pour la CCVB et la CCPA et 2 journées par an pour les déchèteries de LRSYA</li> <li>En plus des attentes, l'offre propose l'organisation d'ateliers « estime de soi » en partenariat avec des associations (CIDFF, Graine d'idée, Face Vendée) et des prestations de visite de site auprès d'autres acteurs</li> </ul> </li> <li>Concernant la communication, les outils de communication proposés par le candidat sont satisfaisants (communication dans des mensuels, publicités, flyers, etc.). Toutefois des confusions persistent en termes d'identité entre ENVIE ERG et la Recyclerie Cœur Vendée. En négociation, le candidat s'engage à faire apparaître le logo de la Recyclerie Cœur Vendée sur l'ensemble des communications ENVIE et Les Chantiers du réemploi (sans l'évoqué dans l'offre finale, cet engagement a donc été ajouté au contrat lors de la mise au point).</li> </ul>	Acceptable
<p><b>PERFORMANCE :</b> Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <p><b>Les solutions proposées par le candidat en termes de gestion des déchets répondent aux attentes du concédant... :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>13 filières de recyclage en partenariat avec les éco-organismes et entreprises dédiées.</li> <li>gestion des stocks en fonction de la saisonnalité avec des événements de type braderie et déstockage organisés 4 fois par an.</li> </ul>	Acceptable

## Critère n° 1 - La performance des services proposés

<p><b>PERFORMANCE :</b> Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des <b>moyens humains satisfaisants</b> constitués d'une équipe d'encadrement de 0,7 ETP et une équipe opérationnelle de 24,6 ETP</li> <li>Les fonctions support sont prises en charge par le groupe ESTILLE</li> <li>L'appui à l'organisation d'évènements et les animations grand public seront organisés avec l'appui de la responsable des ventes (Mme Duros). Elle mobilisera les équipes selon les besoins des prestations. Les visites de site seront assurées par la direction dans la mesure du possible</li> </ul>	Acceptable
<p><b>PERFORMANCE :</b> Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des grilles tarifaires avec des <b>prix variés</b> assurant apparemment une bonne accessibilité des objets à tous les publics</li> <li>Au contraire, un panier moyen élevé, autour de 12,25€ (revu à la baisse à l'issue des négociations), que le candidat justifie par un panier moyen qui a atteint 12,47€ en 2023 grâce aux travaux sur l'agencement de la boutique.</li> </ul> <p><b>Un niveau d'accessibilité apparemment bon.</b></p>	Acceptable
<p><b>PERFORMANCE :</b> La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements</p>	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat mentionne des contrats de maintenance avec des cabinets de contrôle agréés pour les équipements nécessitant des vérifications spécifiques ainsi que la possibilité de mobilisation d'un technicien de maintenance dépendant de la structure Envie ERG pour des interventions mineures</li> <li><b>Le candidat transmet un plan de maintenance prévisionnel satisfaisant</b></li> </ul>	Acceptable

► CONCLUSION CRITERE 1 :

L'offre initiale sur les aspects de performances des services proposés répond globalement aux attentes du concédant.

Le candidat propose la prise en charge « simple » d'une diversité de flux pour la Recyclerie (réparation simple) avec la proposition d'une prestation additionnelle de prise en charge de gros électroménagers (D3E) associés à un atelier de réparation et rénovation, de partenariat avec un ACI pour la réparation de vélo et un partenariat pour la collecte et vente d'objets numériques reconditionnés par l'ACI Chantiers du réemploi. Les niveaux de détournement, réemploi et valorisation proposés sont satisfaisants.

Aucun partenariat visant à favoriser l'écoulement de certains flux (dont invendus) n'est prévu dans l'offre mais cette volonté est justifiée par le candidat.

Par ailleurs, des évènements de type braderie et déstockage sont organisées 4 fois par an, favorisant l'écoulement des produits et l'attractivité du site.

Les animations proposées répondent, en nombre, aux attentes du concédant. Les moyens humains associés à leur réalisation ont été précisés en négociation.

Le système de traçabilité décrit n'est pas satisfaisant et ne permet pas d'assurer une traçabilité des flux sortants. Le concédant doit arbitrer sur le souhait de maintenir ses exigences sur ce point. Dans le cas où la proposition du candidat serait acceptée, une modification du cahier des charges sera à mettre en œuvre. Le candidat propose des moyens dédiés à la maintenance et l'entretien satisfaisants.

## 6.1.2. SYNTHÈSE CRITERE 2 – ELEMENTS FINANCIERS

CRITERE n°2 - L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat		
FINANCIER : La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Les hypothèses proposées par le candidat <b>correspondent globalement aux projections</b> du concédant (estimation des tonnages, des charges, etc.). Les hypothèses choisies par le candidat sont cohérentes et l'économie du contrat est satisfaisante pour une activité de type recyclerie (70k€ de résultat net sur la durée du contrat, soit 2% du chiffre d'affaires).</p>	Acceptable
FINANCIER : Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement et sa répartition (dégressive comme souhaitée) sont <b>acceptables</b> (90k€, soit le montant maximal envisageable)</p> <p>Le CEP met en évidence l'importance de la compensation dans l'économie du contrat tel qu'envisagé. Pour rappel, en cas d'une économie de contrat réelle plus avantageuse celle théoriquement prévu, un système d'intéressement du concédant est prévu au contrat.</p>	Acceptable
FINANCIER : Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Un niveau de recettes marchandes élevé ce qui est apparemment satisfaisant.</p>	Satisfaisant
FINANCIER : Le niveau des autres recettes marchandes	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Les recettes liées à la vente de service s'élèvent à 4% des recettes marchandes totales (117k€ sur la durée de la concession)</p> <p>Ces recettes sont liées à la réalisation de visite de sites, à l'organisation d'évènement pour le compte du concédant et pour la réalisation d'atelier de sensibilisation</p> <p>Le montant proposé au Bordereau des prix est de 350€ TTC pour la mobilisation du concessionnaire une demi-journée.</p>	Acceptable
FINANCIER : L'estimation du montant du panier moyen	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Un panier moyen estimé autour de 12,25€ sur la durée du contrat (supérieur mais proche de la moyenne nationale) qui est satisfaisant pour assurer l'équilibre économique de la structure. Les négociations ont permis de réajuster ce panier moyen qui était encore plus optimiste dans l'offre initiale. L'estimation du panier moyen reste optimiste mais la justification du candidat est recevable (panier moyen de 10,18€ en 2022 et 12,47€ à date en 2023).</p>	Satisfaisant
FINANCIER : Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)	<p><u>Synthèse :</u></p> <p>Des recettes non marchandes principalement représentées par les aides aux postes et la compensation pour sujétion de service public dont l'estimation est raisonnable.</p>	Acceptable

## CRITERE n°2 - L'intérêt de l'offre sur le plan financier et sa cohérence sur la durée totale du contrat

**FINANCIER : La structure et l'évolution des produits et charges**

Synthèse :

La structure des charges semble cohérente. L'évolution globale des charges est estimée à 3% annuel. Les frais de siège et frais de gestion s'élèvent au total à un pourcentage raisonnable de 14% des charges.

Acceptable

► CONCLUSION CRITERE 2 :

Les hypothèses proposées par le candidat correspondent globalement aux projections du concédant (estimation des tonnages, des charges, etc.) des précisions ont pu être apportées en négociation : évolution annuelle des charges, évolution des aides au poste, ajustement du panier moyen.

Sur la durée de la concession, la compensation pour sujétion de service public sollicitée par le groupement et sa répartition (dégressive comme souhaitée) sont acceptables (90k€, soit le montant maximal envisageable).

Concernant le niveau de recettes marchandes, il est élevé ce qui est satisfaisant. Néanmoins, des doutes subsistent sur sa réalisabilité avec un panier moyen qui semble toujours optimiste même après négociation bien que la justification du candidat soit recevable.

Un panier moyen estimé autour de 12,25 € sur la durée du contrat (> à la moyenne nationale) qui est satisfaisant pour assurer l'équilibre économique de la structure mais qui semble assez optimiste.

Des recettes non marchandes principalement représentées par les aides aux postes et la compensation pour sujétion de service public dont l'estimation est raisonnable.

Enfin, la structure des charges ainsi que leur évolution semblent cohérentes sur la durée du contrat. L'estimation de l'évolution des charges est satisfaisante.

## 6.1.3. SYNTHÈSE CRITERE 3 – INSERTION SOCIALE

## CRITERE n°3 – Les performances en matière d'insertion sociale

**INSERTION : La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre**

Synthèse :

L'organisation pour le suivi des personnes en insertion et les actions sur les freins à l'emploi sont satisfaisantes (fréquence d'entretien, actions mises en œuvre). Des documents ont été transmis pour illustrer l'accompagnement réalisé.

Sur l'encadrement, les personnes en charge sont précisées mais le taux d'accompagnement (ETP CIP/ETP insertion) pourrait être plus important au vu de la moyenne départementale.

Acceptable

CRITERE n°3 – Les performances en matière d'insertion sociale		
INSER-TION : La pertinence des formations mises en œuvre	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations sur les formations réalisées répondent aux attentes du concédant sans proposition supplémentaire.</li> </ul>	Satisfaisant
INSER-TION : La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi	<p><b>Synthèse :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La proposition du candidat ne permet pas de répondre totalement aux attentes du concédant. Les liens avec les partenaires de l'emploi et avec les entreprises classiques sont mentionnés mais restent à développer en cours d'exécution du contrat.</li> </ul>	Passable

► CONCLUSION CRITERE 3 :

Le groupement candidat est constitué de deux structures historiques du secteur de l'insertion. L'offre du groupement a été améliorée sur plusieurs points grâce à la négociation qui a permis de préciser et valoriser les activités d'insertion mises en place, notamment sur l'organisation et le suivi des personnes en insertion. Les formations qui seront mises en place lors de l'exécution du contrat sont également satisfaisantes.

La partie sur « les sorties vers l'emploi » reste néanmoins peu concrète. Le groupement ayant pour objectif de développer ces actions dès 2024.

L'offre finalisée, après négociation, répond globalement aux attentes du concédant.

## 6.1.4. Appréciations par sous-critères

Rappel des appréciations par sous-critères :

CRITERE n° 1 – Sous-critères :	Appréciations
La qualité et le niveau de détournement de déchets réemployés (notamment le process de pré-sélection des produits, méthodologie de détournement et de transformation)	Satisfaisant
Les dispositions prises pour favoriser le réemploi des déchets ménagers et assimilés sur les territoires de chacun des membres du groupement d'autorités concédantes	Satisfaisant
La méthode assurant la mise en œuvre d'un système de traçabilité fiable appliquée par le candidat (notamment la lisibilité des stocks, le suivi des tonnages entrants et sortants)	Insatisfaisant
Les jours et horaires d'ouverture de la Recyclerie (du magasin et de la zone de dépôt) ;	Satisfaisant
La politique d'animation et de communication déployée par le candidat ;	Acceptable
Les dispositions prises pour gérer les déchets, optimiser la gestion des invendus et limiter les refus de tri ;	Acceptable
Le niveau d'adéquation des ressources humaines affectées au service ;	Acceptable
Le niveau d'accessibilité sociale des prestations et biens proposés par la Recyclerie (politique tarifaire) ;	Acceptable
La stratégie et les process mis en place pour assurer un entretien et une maintenance qualitative des équipements	Acceptable
<b>APPRECIATION GENERALE CRITERE 1 :</b>	<b>ACCEPTABLE</b>
CRITERE n° 2 – sous-critères :	Appréciation
La robustesse et la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel	Acceptable
Le niveau de compensation pour sujétion de service public versé par le Concédant	Acceptable
Le niveau des recettes marchandes liées à la vente de produits réemployés	Satisfaisant
Le niveau des autres recettes marchandes	Acceptable
L'estimation du montant du panier moyen	Satisfaisant
Le niveau des recettes non marchandes (dont subventions, aides à l'emploi, etc.)	Acceptable
La structure et l'évolution des produits et charges	Acceptable
<b>APPRECIATION GENERALE CRITERE 2 :</b>	<b>ACCEPTABLE</b>

CRITERE n° 3 – sous-critères :	Appréciation
La pertinence de l'accompagnement socio-professionnel mis en œuvre	Acceptable
La pertinence des formations mises en œuvre	Satisfaisant
La pertinence des actions mises en œuvre pour favoriser les sorties vers l'emploi	Passable
<b>APPRECIATION GENERALE CRITERE 3 :</b>	<b>ACCEPTABLE</b>

### 6.1.5. Synthèse générale de l'offre

L'offre globale proposée par le groupement Association ENVIE ERG / Association Les Chantiers du Réemploi répond partiellement aux attentes du concédant.

Les propositions techniques sont satisfaisantes, la proposition du candidat contient des éléments supplémentaires à ceux exigés par le cahier des charges (collecte préservante, prestation de collecte et livraison, reconditionnement de DEEE et matériel numérique, etc.). Toutefois, le concédant doit arbitrer sur les exigences souhaitées concernant le système de traçabilité de la recyclerie : la proposition du candidat est insatisfaisante sur ce volet. L'acceptation de la proposition du candidat devra nécessairement s'accompagner d'une révision du cahier des charges.

Du côté financier, l'offre est acceptable. Le CEP a pu être réajusté pendant les négociations (révisions du panier moyen, évolution des charges), est paraît dans l'offre final plus réaliste qu'initialement. Le niveau de recette ainsi que l'évolution des charges sont satisfaisants. Le niveau de compensation attendu par le candidat est raisonnable. L'économie du contrat est satisfaisante.

Côté insertion, l'offre est acceptable. Le candidat répond en grande partie aux demandes en termes d'accompagnement socio-professionnel et en termes de formation mais une attention sera particulièrement portée sur les actions vers l'emploi qui ne sont pas satisfaisantes pour le moment mais qui doivent être développées sur la future concession comme cela a été écrit et dit lors des auditions de négociation.

Ainsi, l'offre globale constitue une proposition acceptable.

Appréciée au regard des 3 critères hiérarchisés fixés dans le règlement de consultation, l'offre du candidat Association ENVIE ERG/ Association Les chantiers du réemploi peut être retenue, avec les modifications suivantes :

- Modification des modes de calcul définis dans l'article 8.1 du contrat
- Modification de l'article 8.6 du contrat : la part des déchets ultimes relative au flux entrant plutôt que des flux sortants
- Révision des exigences en lien avec le système de traçabilité définies dans l'article 8.7 du contrat
- Précisions concernant les modalités d'organisation de la vente du potager extraordinaire.

## 7. CONCLUSION

### Compte tenu de ce qui précède, je vous demande donc :

- D'approuver le choix opéré en faveur du groupement ASSOCIATION EVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI et les motifs associés à ce choix tels que ci-avant évoqués pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée ;
- D'approuver l'économie générale du contrat ci-avant décrite y compris les clauses et conditions tarifaires et financières ;
- D'autoriser le Président à signer le contrat de concession sous forme de concession de service public à intervenir avec le groupement ASSOCIATION EVIE ERG / ASSOCIATION LES CHANTIERS DU REEMPLOI.

### Sont joints au présent envoi :

- Le rapport du choix du mode de gestion de la Recyclerie Cœur Vendée ;
- Les délibérations du choix de mode de gestion pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée de La Roche-sur-Yon Agglomération du 2 mai 2023, de Vie et Boulogne du 11 avril 2023 et du Pays des Achards du 22 mars 2023 ;
- La Convention de groupement d'autorités concédantes relative à la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée et les délibérations de La Roche-sur-Yon Agglomération du 2 mai 2023, de Vie et Boulogne du 11 avril 2023 et du Pays des Achards du 22 mars 2023, autorisant l'adhésion ;
- Les avis d'appel public à la concurrence publié aux journaux et supports suivants :
  - B.O.A.M.P. (parution le 21 juin 2023)
  - J.O.U.E. (parution le 22 juin 2023)
  - le site internet et le profil d'acheteur de La Roche-sur-Yon Agglomération, ([www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)) parution le 21 juin 2023.
- Le registre des dépôts en date du 21 août 2023 ;
- Le procès-verbal d'ouverture des candidatures du 21 août 2023 ;
- Le rapport d'analyse des candidatures en date du 4 septembre 2023 ;
- Le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public : Recevabilité et sélection des candidatures du 4 septembre 2023 ;
- Le procès-verbal d'ouverture des offres en date du 4 septembre 2023 ;
- Le rapport d'analyse technique, juridique et financière des offres du 13 septembre 2023 ;
- Le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public : Sélection des offres et ouverture des négociations du 13 septembre 2023 ;
- Le projet de délibération en vue de la séance du 16 novembre 2023 ;
- Le projet de contrat de concession finalisé.

# 7.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023  
Reçu en préfecture le 22/11/2023  
Publié le  
ID : 085-200072882-20231120-2023D134-DE



A La Roche-sur-Yon, le 27 octobre 2023,  
Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération,  
Luc BOUARD